

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	13 mai 2019	<b>Séance du : 29 mai 2019</b>
	<u>Votes : 33</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

### **Objet : Développement économique – ZAC de la SALAMANE à CLERMONT L'HERAULT – Vente de la parcelle référencée Lot 5-4 - Autorisation donnée au Président**

Monsieur BRUN rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n° 2018.05.30.18 en date du 30/05/2018 la Communauté de communes du Clermontais a approuvé la cession de la parcelle « Lot 5-4 » de la ZAC de la Salamane au profit de la société Architek.

Cette société a fait part à la collectivité de sa décision d'abandonner son projet d'implantation sur la ZAC de la Salamane.

Il convient donc de rapporter la délibération précitée.

La société SCI JD1 fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 5-4 » d'une superficie d'environ 7 872 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE à Clermont l'Hérault, au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 432 960 € HT net vendeur.

La SCI JD1, gérée par Monsieur Damien Pérez, souhaite construire un bâtiment de stockage pour les produits de ses magasins ainsi que les bureaux administratifs de ses sociétés.

La surface du lot 5-4 sera confirmée de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 5-4 », d'une surface d'environ 7 872 m<sup>2</sup> à la SCI JD1 ou toute société par substitution au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 432 960 € HT net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Développement durable réunie le 15 mai 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de rapporter la délibération n° 2018.05.30.18 en date du 30/05/2018.

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée « Lot 5-4 », d'une surface d'environ 7 872 m<sup>2</sup> à la SCI JD1 ou toute société par substitution au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 432 960 € HT net vendeur,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a sunburst.

Jean-Claude LACROIX